

REGLEMENT INTERIEUR DU DEPARTEMENT DE BIOLOGIE
--

1. Composition du Département de Biologie

Sont membres du Département de Biologie les personnels suivants :

- les enseignants, les enseignants-chercheurs, les doctorants-enseignants, les BIATSS en fonction à la Faculté des Sciences d'Orsay et rattaché au Département de Biologie
- les enseignants-chercheurs d'autres composantes ou Universités conventionnées avec l'Université Paris-Saclay et effectuant leur recherche dans un laboratoire de Biologie de la Faculté des Sciences d'Orsay ;
- les chercheurs et ITA effectuant leur recherche dans l'un des laboratoires du Département de Biologie (cf. annexe I), inscrits sur les listes électorales des Conseils de l'Université.

2. Conseil du Département de Biologie (CDB)

Le Conseil est l'instance représentative et l'organe de décision du Département. Il est chargé d'assurer le développement de la discipline, il définit les grandes orientations de la discipline dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Il travaille en concertation avec la Commission Consultative de l'Université Paris-Saclay (CCUPS) 64-69.

2.1. Composition du Conseil du Département de Biologie et réunions

Le Conseil du Département de Biologie comporte, en tenant compte de toutes les disciplines de la Biologie et de la parité Homme/Femme :

- des enseignants-chercheurs et chercheurs de catégorie A (10 PR ou DR) élus par les enseignants-chercheurs et chercheurs du Département ;
- des enseignants-chercheurs et chercheurs de catégorie B (10 MCF ou CR) élus par les enseignants-chercheurs et chercheurs du Département ;
- des BIATSS des services et laboratoires du Département de Biologie (2 titulaires) élus par l'ensemble des BIATSS du Département.

Pour chacune de ces 3 catégories de personnels élus il pourra être proposé des membres suppléants. Les membres suppléants peuvent remplacer ponctuellement un membre élu lors d'une séance du conseil. En cas de démission ou d'absence définitive d'un membre élu, les membres du conseil ayant le droit de vote éliront son remplaçant au sein des membres suppléants.

En plus des membres élus il pourra être désigné des membres invités et des membres nommés. Les membres nommés seront désignés par les membres élus du conseil et choisis parmi les représentants des formations et instances définies à l'annexe II. Le nombre de membres nommés ne pourra pas excéder 10. Les membres nommés sont membres du conseil, ils participeront à l'ensemble de ces travaux et disposeront du droit de vote. En plus des membres nommés, les membres élus du conseil pourront également désigner un certain nombre d'invités permanents. Les membres invités seront désignés par les membres élus du conseil et choisis en priorité parmi les représentants des formations et instances définies à l'annexe II. Les membres invités permanents sont membres du conseil et participeront à l'ensemble de ces travaux, mais ne disposeront pas du droit de vote.

Le mandat du Conseil de Département est de 4 ans.

Les membres élus du Conseil élisent un.e Président.e, un.e Vice-Président.e (VP) en charge de l'enseignement, un.e Vice-Président.e en charge de la recherche, un.e Vice-Président.e en charge des Enseignants et Enseignants-Chercheurs, un.e Vice-Président.e en charge des finances et un.e Vice-Président.e en charge des BIATSS. En cas de nécessité, des Vice-Président.e.s adjoint.e.s (VPa) pourront également être élus par le Conseil et assisteront les VP à la réalisation de leurs missions. Ils suppléent les VP en cas de besoin.

Le (La) Président(e) représente la discipline auprès des instances de l'Université. Les VP et VPa d'enseignement, de recherche, des Enseignants et Enseignants-chercheurs, des finances et des BIATSS représentent le(la) Président(e) du Département pour les questions relatives à leur domaine respectif. Le Conseil se réunit généralement une fois par mois (ou au minimum 3 fois par an) sur convocation du (de la) Président(e) et il peut inviter à ses réunions, à titre consultatif, toute personne qu'il estime compétente sur le sujet traité.

Pendant la réunion de début de semestre, le calendrier des réunions du Conseil et des assemblées générales du Département est établi. Le fonctionnement du Département, des diverses commissions et des Conseils de l'UFR et de l'Université ainsi que leur calendrier sont rappelés à ces occasions.

2.2. Fonctions du Conseil du Département de Biologie et du Bureau

Enseignement

- Assurer la cohérence de l'offre de formation au sein des filières, entre les filières, au niveau des Licences et des Masters, en relation avec les responsables des filières concernées
- Superviser la création ou la fermeture de filières, d'Unités d'Enseignement (UEs).
- Examiner/évaluer les dossiers correspondants aux différents appels d'offre de l'Université et proposer des interclassements (appels à projets pédagogiques).

Sur ces différents aspects le conseil œuvre en relation avec la composante de rattachement, l'Ecole Universitaire de Premier Cycle (EUPC) ainsi que les différentes Graduate Schools (GS) de l'université.

Recherche

- Assurer la cohérence de la politique de recherche en interagissant avec les directeurs de laboratoires de Biologie de la Faculté des Sciences d'Orsay ou conventionnés avec l'Université Paris-Saclay
- Examiner/évaluer les dossiers correspondant aux différents appels d'offre de l'Université et proposer des interclassements : Attractivité, ERM, SESAME...

Sur ces différents aspects le conseil œuvre en relation avec la composante de rattachement et les différentes GS de l'université.

Emplois

- Elaborer la politique des emplois (PR, MCF, BIATSS, ATER et Doctorants-Enseignants), en concertation avec les équipes pédagogiques et les directeurs de laboratoire de la Faculté des Sciences d'Orsay ou conventionnés avec l'Université Paris-Saclay Sur ces différents aspects le conseil œuvre en relation avec le bureau de la CCUPS 64-69 ainsi que les différentes GS de l'université. Les membres du bureau de la CCUPS 64-69 sont invités avec droit de vote lors des réunions consacrées à la définition des postes Enseignants-Chercheurs.

Gestion des carrières (en relation avec la RH de la Faculté des Sciences d'Orsay et de l'Université)

- S'assurer que les enseignants-chercheurs effectuent leur service et du bien-fondé des demandes d'HCC et d'autorisation de cumuls.

- Le Conseil et la CCUPS 64-69 s'informent mutuellement sur les demandes de promotion, de CRCT, CIP, CPP et de délégation.

Finances

- Définir la répartition du budget alloué au Département de Biologie entre les différentes filières et UEs.
- Suivre les recettes et les dépenses, à l'aide de bilans financiers établis par trimestre.
- Suivre les demandes et budgets alloués spécifiquement aux appels à projet de l'université.

BIATSS

- Etre le relais entre les personnels et le Département (carrière, mobilité).
- S'assurer de la diffusion des offres et des demandes de formation continue et de stages au sein du Département.
- Etre le relais entre les services d'enseignement (TP) pour avoir une vue d'ensemble des moyens matériels et humains.

3. Fonctionnement du Conseil, du Bureau et des groupes de travail

3.1. Le Conseil du Département de Biologie (CDB)

Le Conseil se prononce sur les propositions faites par les groupes de travail (voir ci-dessous) animés par les VP par les représentants BIATSS ou par tout autre groupe de travail mis en place pour répondre à des questions ponctuelles.

Les prises de décisions sont soumises au vote et sont résumées dans un relevé de décisions.

Le Conseil programme une assemblée générale du Département de Biologie au moins une fois par semestre et en définit l'ordre du jour en avance.

3.2. Le Bureau et les groupes de travail du Département de Biologie

Le(la) Président(e) et les VP et VPa associés forment le Bureau du Département de Biologie qui se réunit en moyenne une fois par semaine.

Le membre du Bureau se réunissent dans le cadre de leurs missions et rendent compte régulièrement auprès du Conseil. Le Bureau prépare et établit l'ordre du jour du Conseil à venir.

3,3 Les groupes de travail du Département de Biologie

Des groupes de travail complémentaires peuvent être constitués, à la demande du Conseil, sur des points précis. Les membres de ces groupes de travail sont choisis parmi les membres du Conseil et peuvent être complétés par des membres du Département. Les groupes de travail se réunissent dans le cadre de leurs missions afin de faire avancer les dossiers. Ils rendent compte régulièrement de l'avancée de ces missions à l'ensemble du Conseil.

4. Procédures électorales

Le Conseil de Département est élu par les membres du Département, par collège électoral, parmi les enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels BIATSS et ITA.

Le nombre de ses membres peut varier selon les effectifs du Département. Les enseignants-chercheurs et chercheurs de rang A sont en nombre égal à celui des enseignants-chercheurs et chercheurs de rang

B. Il se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son (sa) Président(e), ou du tiers de ses membres.

Les membres élus du conseil Conseil élisent le Président, l'ensemble des Vice-Présidents et Vice-Présidents adjoints.

4.1. Commission électorale

Lors de chaque élection, une commission chargée d'organiser et de contrôler la régularité des opérations électorales est constituée parmi les membres du département (dont au moins un membre du conseil) avec l'appui des services administratifs de l'UFR.

4.2. Le (la) Président(e) du Département de Biologie est élu(e) par le Conseil du Département parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs membres du conseil.

Il(elle) est élu(e) au scrutin majoritaire à deux tours, à la majorité absolue au 1er tour et à la majorité relative au 2ème tour, pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois. En cas de candidature unique, il doit être élu à la majorité absolue.

En cas d'empêchement définitif du (de la) Président(e) du Département, le(la) Vice-Président(e) le(la) plus âgé(e), ou à défaut le(la) Conseiller(e) le plus âgé(e), procède, dans un délai de 1 mois, à l'organisation de l'élection d'un(une) nouveau(elle) Président(e) et assure l'intérim.

Les Vice-Président(e)s et Vice-président(e)s adjoint(e)s sont élus par le Conseil du Département sur proposition du (de la) Président(e). Ils sont élus parmi membres du conseil, au scrutin majoritaire à un tour.

Les mandats des Vice-Président(e)s et Vice-président(e)s adjoint(e)s se terminent dans un délai maximal de trois mois, après l'élection du nouveau Président.

5. Modifications du présent règlement :

Le présent règlement intérieur ainsi que ces annexes peuvent être modifiés par décision du Conseil du Département. Chacune des modifications proposées sera soumise au vote des membres du Conseil.

Annexe I : Liste des laboratoires et unités de services rattachées au Département de Biologie de la Faculté des Sciences

Building large instruments for neuroimaging: from population imaging to ultra-high magnetic fields (CNRS UMR9027) – BAOBAB

Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer (CNRS UMR9187) – CBMC

Évolution, Génomes, Comportement et Ecologie (CNRS UMR9191) – EGCE

Écologie, Systématique et Evolution (CNRS UMR 8079) – ESE

Signalisation, radiobiologie et cancer (CNRS UMR 3347)

Intégrité du génome, ARN et cancer (CNRS UMR 3348)

Génétique Quantitative et Evolution - Le Moulon (CNRS UMR8120) – GQE - Le Moulon

Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (CNRS UMR9198) – I2BC

Institut des Sciences des Plantes de Paris Saclay (CNRS UMR9213) – IPS2

Laboratoire de Maladies Neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie (CNRS UMR9199) – LMN

Institut des Neurosciences Paris-Saclay (CNRS UMR9197) – NeuroPSI

Multimodal Imaging Center (Centre d'Imagerie Multimodale) (UAR2016) – MIC

Tefor Paris-Saclay - (CNRS UAR2010) - TEFOR

Anne II : Liste des formations et instances associées au Département de Biologie

Préparation aux Cours Scientifiques d'Orsay (PCSO)

Licence Sciences de la Vie

Licence Sciences, Enseignement, Médiation

Licence professionnelle Aménagement Paysager : conception, gestion, entretien

Licence professionnelle Bio-Industries et Biotechnologies

Licence Double Diplôme Mathématiques, Sciences de la vie

Licence Double Diplôme Chimie, Sciences de la vie

Magistère de Biologie

Master Biologie-Santé

Master Bio-Informatique

Master Biodiversité, Ecologie et Evolution

Master Ergonomie

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF)

Commission Consultative de l'Université Paris-Saclay (CCUPS) 64-69

Ecole Universitaire de Premier Cycle Paris-Saclay (EUPC)

Graduate School Life Sciences and Health

Graduate School Biosphera

Ecole Doctorale Sciences du végétal : du gène à l'écosystème (SEVE)

Ecole Doctorale Structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV)

Ecole Doctorale signalisation et réseaux intégratifs en biologie (BIOSIGNE)

Ecole Doctorale Innovation Thérapeutique : du Fondamental à l'Appliqué (ITFA)